



association des chaînes conventionnées éditrices de services

Paris, le 07/03/2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN NOUVEL ACCORD POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

L'ACCeS et Locales TV viennent de conclure avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans le champ de la convention collective des chaînes thématiques et locales (F3C – CFDT, SNPACA – CGC, USNA – CFTC et SNRT – CGT Audiovisuel) un nouvel accord pour l'égalité professionnelle femmes / hommes.

Cet accord prolonge et améliore l'accord déjà conclu en 2010 en renforçant la réduction des écarts de salaire et la prise en compte de la parentalité.

Ainsi, un ensemble de mesures visant à favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale et privée sont déclinées afin de promouvoir des actions concrètes favorisant l'évolution culturelle en faveur d'une répartition plus équilibrée des charges et obligations familiales entre les femmes et les hommes.

Afin de parvenir à une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de même valeur, l'accord liste un ensemble de moyens que les entreprises s'engagent à mettre en œuvre : outils de mesure des écarts subsistants, sensibilisations des managers, mécanismes de résorption de ces écarts à l'occasion des négociations annuelles sur les salaires, garantie d'évolution salariale lors des congés maternité, paternité et d'adoption, etc...

Cette égalité professionnelle passe également par l'engagement des entreprises à permettre aux femmes l'accès à des fonctions de responsabilité et d'encadrement à qualifications, compétences, et expériences égales.

Enfin cet accord porte une attention particulière à la lutte contre toute forme de harcèlement.

Il est accessible en ligne sur le site internet de l'ACCeS à l'adresse <https://www.acces.tv/affaires-sociales/>

A propos de l'ACCeS :

Créée en 1997, l'« Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services » (ACCeS) regroupe aujourd'hui 35 chaînes établies en France, qui ont conclu une convention avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour une diffusion par le câble, le satellite et l'ADSL, par voie hertzienne terrestre en mode numérique, ou par un autre réseau de communication électronique sur le territoire français.



www.acces.tv



[@acces](https://twitter.com/acces)

Contacts :

Muriel Guidoni-Deregnacourt - E-mail : mguidoni@acces.tv / Tél : 0147042409 / 0676420666

Maud Aumis - Email : mam.agency.2015@gmail.com / Port : 0614192266